

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 décembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 mai 1991



« Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Mai 2023



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 mai 2023, au moins 662 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES**PAGES**

0. INTRODUCTION	4
I. DES PERSONNES TUEES	5
I.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES	5
I.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	5
I.3. DES CADAVRES RETROUVES	6
I.4.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AUX REGLEMENTS DE COMPTE, A LA JUSTICE POPULAIRE, AUX INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS	6
II.DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE	7
II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	7
II.1.1.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	7
II.1.2.DES PERSONNES TORTUREES	8
II.2. DU DROIT A LA LIBERTE	8
II.2.1.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT	8
III. DES FAITS SECURITAIRES	8
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	8

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

SNR : *Service National de Renseignement*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de mai 2023 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 368 à 371.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été des cas d'allégations de violations et de violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 36 personnes tuées dont 15 cadavres retrouvés, 10 victimes de VBG, 3 torturées ainsi que 15 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 8 femmes et 10 mineurs tués ainsi que 4 mineurs arrêtés arbitrairement.

Des membres des partis CNDD-FDD et CNL ont été aussi visés par ces violences. Ainsi, 5 membres du parti CNDD-FDD ont été tués et 8 membres du parti CNL ont été arrêtés arbitrairement.

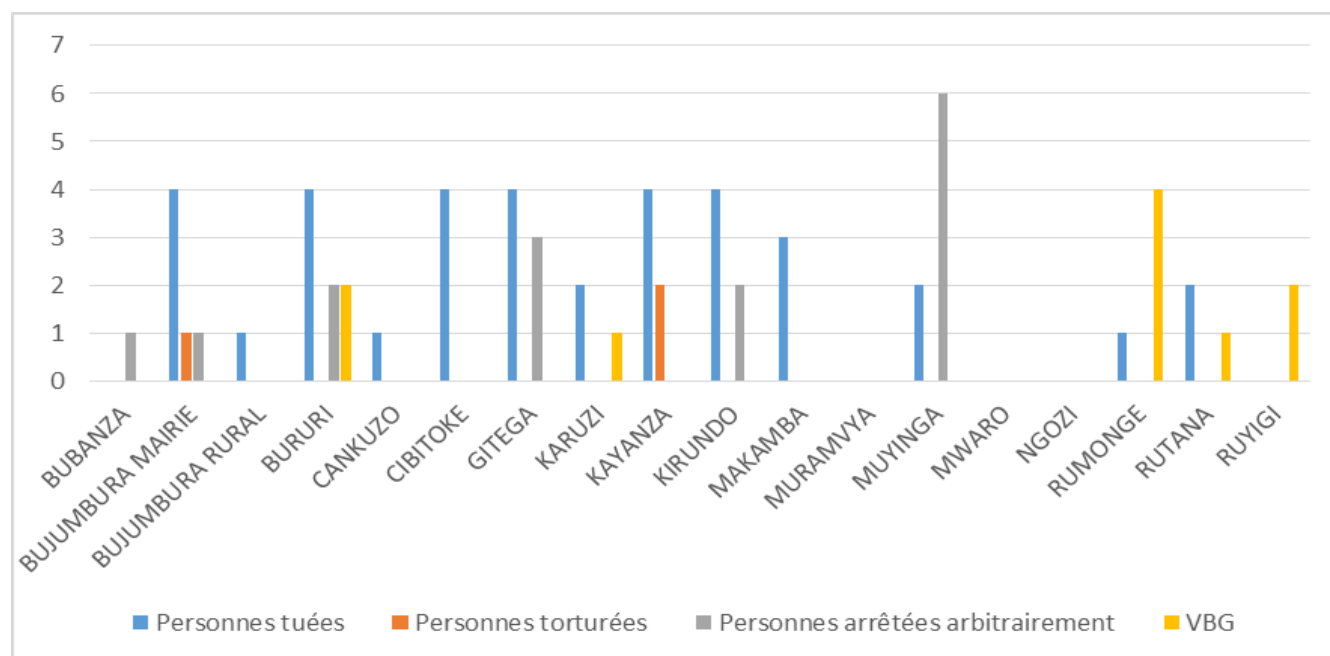
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées aux faits sécuritaires ont été aussi rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant des principaux cas de la situation des droits de l'homme observée au Burundi au mois de mai 2023



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de mai 2023, le nombre de personnes tuées s'élève à 36 dont 8 femmes, 10 mineurs et 5 membres du parti CNDD-FDD. Parmi ces tués, il y a aussi 15 retrouvés cadavres.

Ainsi, les cas élevés de personnes tuées sont enregistrés à Bujumbura mairie, Bururi, Cibitoke, Gitega, Kayanza et Kirundo avec 4 cas chacune, suivie de Makamba avec 3 cas. Parmi les présumés auteurs de ces tueries, il y a des gens non identifiés avec 15 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 3 cas et des policiers avec 1 cas.

Sur un total de 10 victimes de VBG relevées au cours de cette période, la province de Rumonge vient en tête avec 4 cas, suivie de Bururi et Ruyigi avec 2 cas chacune.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a également enregistré 3 victimes de torture dans les provinces de Kayanza avec 2 cas et Bujumbura mairie avec 1 cas. Les présumés auteurs sont des policiers avec 2 cas et des membres de la milice Imbonerakure avec 1 cas.

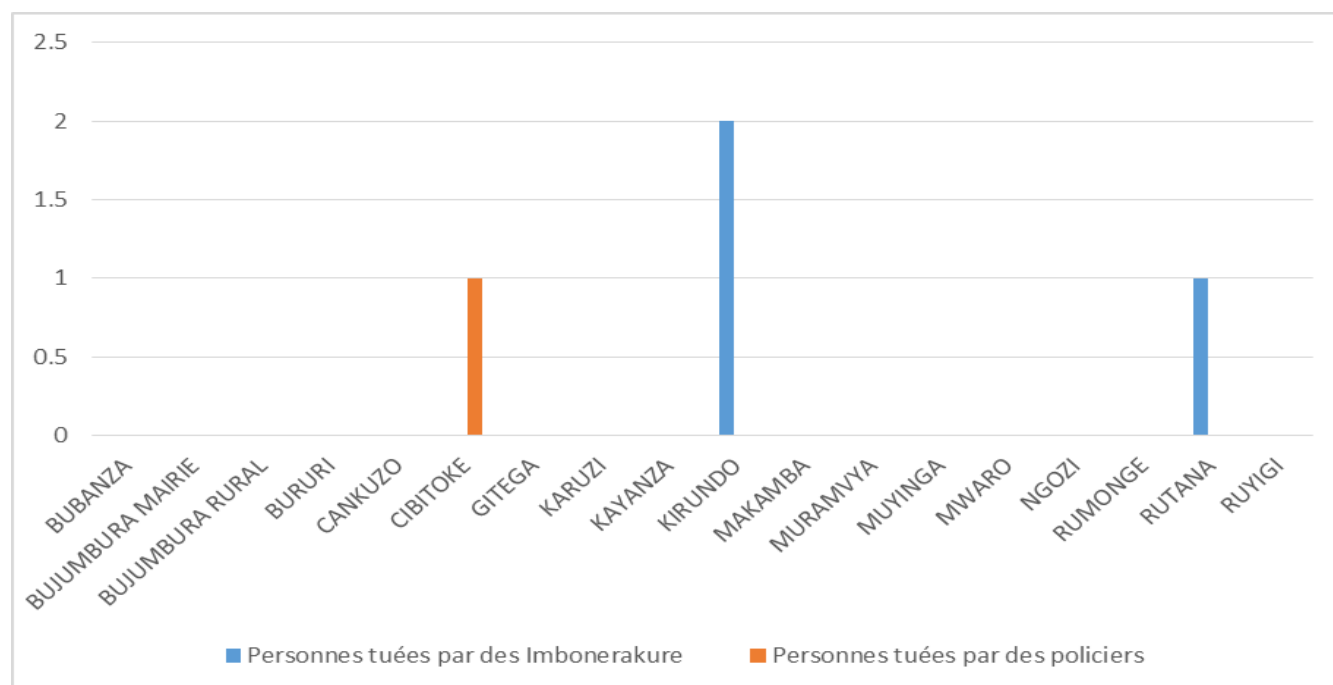
Sur un total de 15 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Muyinga vient en tête avec 6 cas, suivie de Gitega avec 3 cas, de Bururi et Kirundo avec 2 cas chacune. Parmi ces victimes figurent 8 membres du parti CNL et 4 mineurs. Les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure avec 6 cas, des policiers avec 4 cas, des administratifs avec 3 cas et des agents du SNR avec 2 cas.

I. DES PERSONNES TUEES

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours du mois de mai 2023, la Ligue Iteka a relevé 4 personnes tuées par [des agents étatiques](#) dont 3 cas par des membres de la milice Imbonerakure et 1 cas par des policiers. Comme la figure ci-après l'illustre, ces victimes ont été enregistrées dans les provinces de Kirundo avec 2 cas, de Cibitoke et Rutana avec 1 cas chacune.

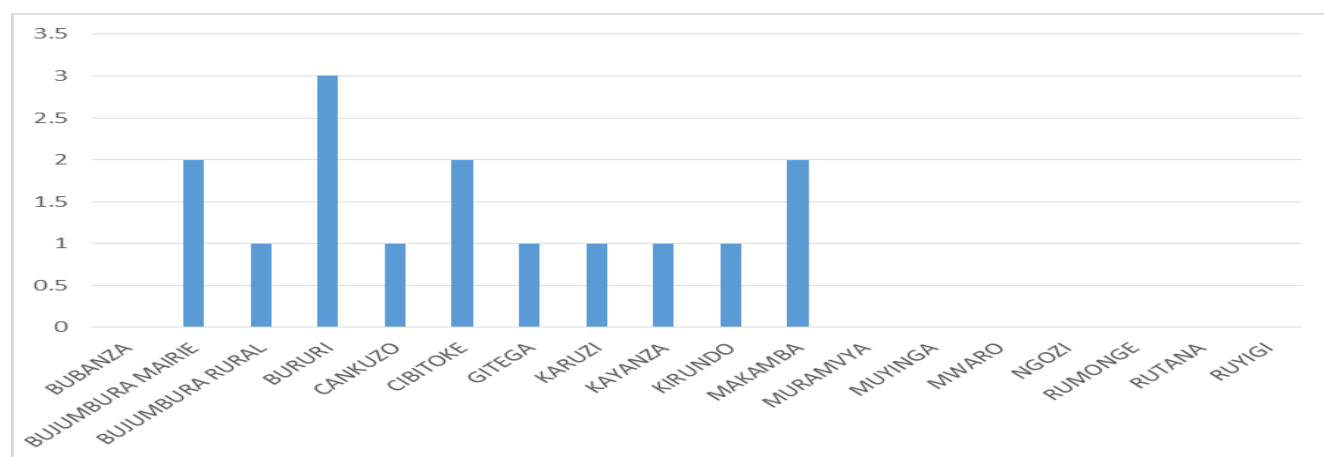
Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des agents étatiques



I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours du mois de mai 2023, la Ligue Iteka a relevé 15 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la province de Bururi vient en tête avec 3 cas, suivie de Bujumbura mairie, de Cibitoke et Makamba avec 2 cas chacune.

Figure 3 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés

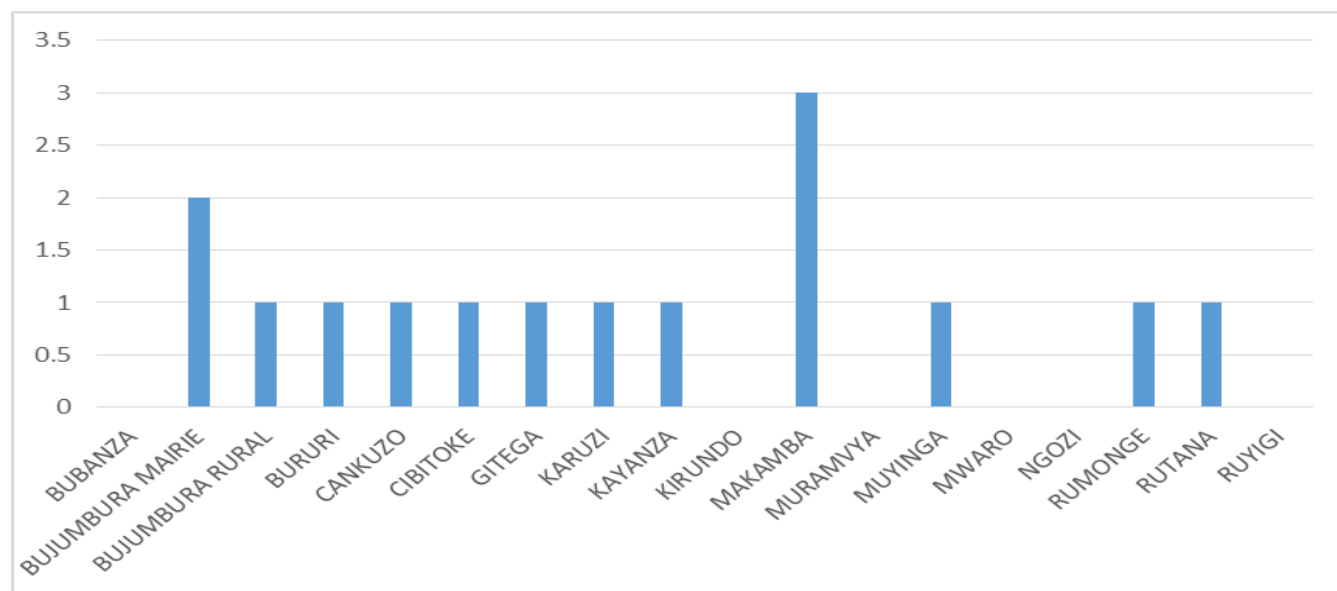


1.3. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois de mai 2023, la Ligue Iteka a enregistré 15 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, ces cadavres ont été répertoriés notamment en provinces Makamba avec 3 cas et Bujumbura mairie avec 2 cas. La plupart de ces cadavres ont été retrouvés notamment dans des champs, au bord des routes et des rivières et ils avaient des signes de violences comme des blessures ainsi que du sang au niveau du corps.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là, est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

Figure 4 : Graphique des cadavres retrouvés

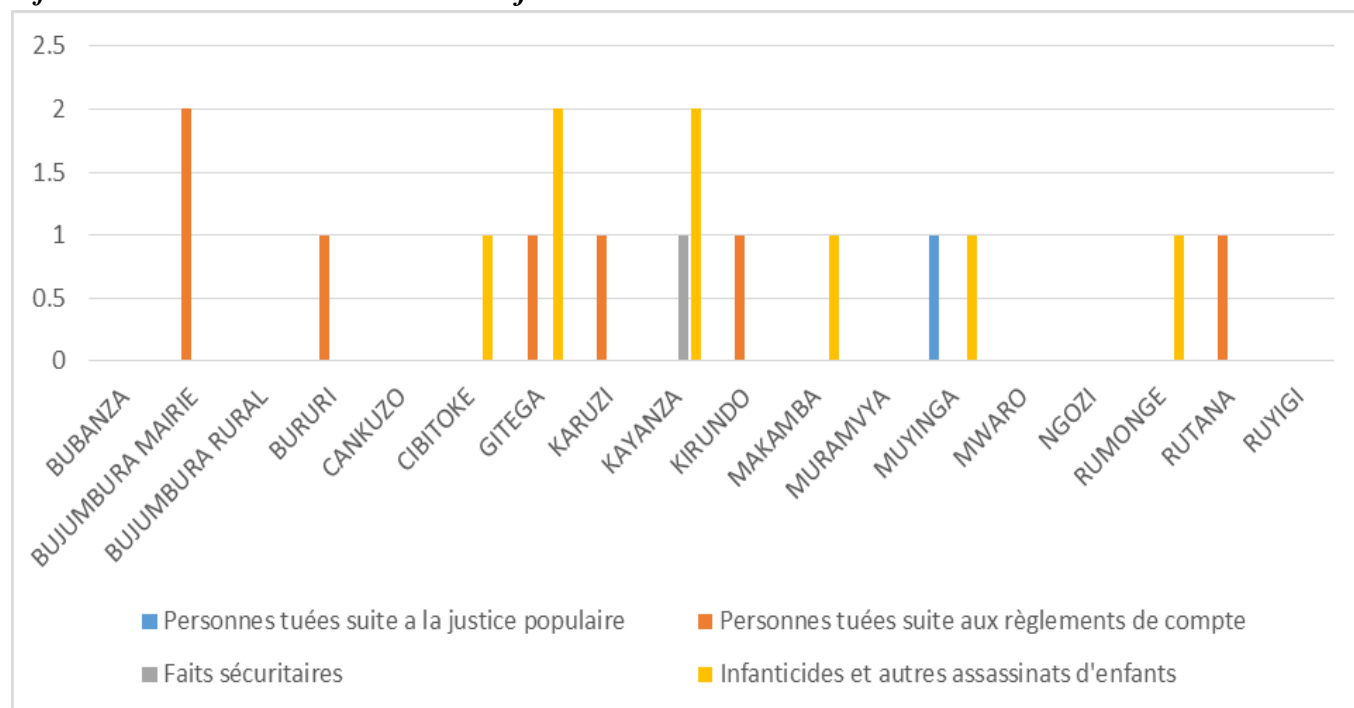


1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AUX REGLEMENTS DE COMPTE, A LA JUSTICE POPULAIRE, AUX INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS

Au cours du mois de mai 2023, comme le graphique ci-dessous l'illustre, 17 personnes ont été tuées dont 8 cas liés [aux infanticides et assassinats d'enfants](#), 6 cas suite [aux règlements de compte](#), 1 cas suite [à la](#)

[justice populaire](#) et 1 cas lié [aux faits sécuritaires](#). Comme le graphique ci-après l'illustre, ces cas ont été répertoriés notamment à Bujumbura mairie et Muyinga avec 2 cas chacune, à Gitega et Kayanza avec 3 cas chacune.

Figure 5 : Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires, au règlement de compte et aux infanticides ou autres assassinats d'enfants



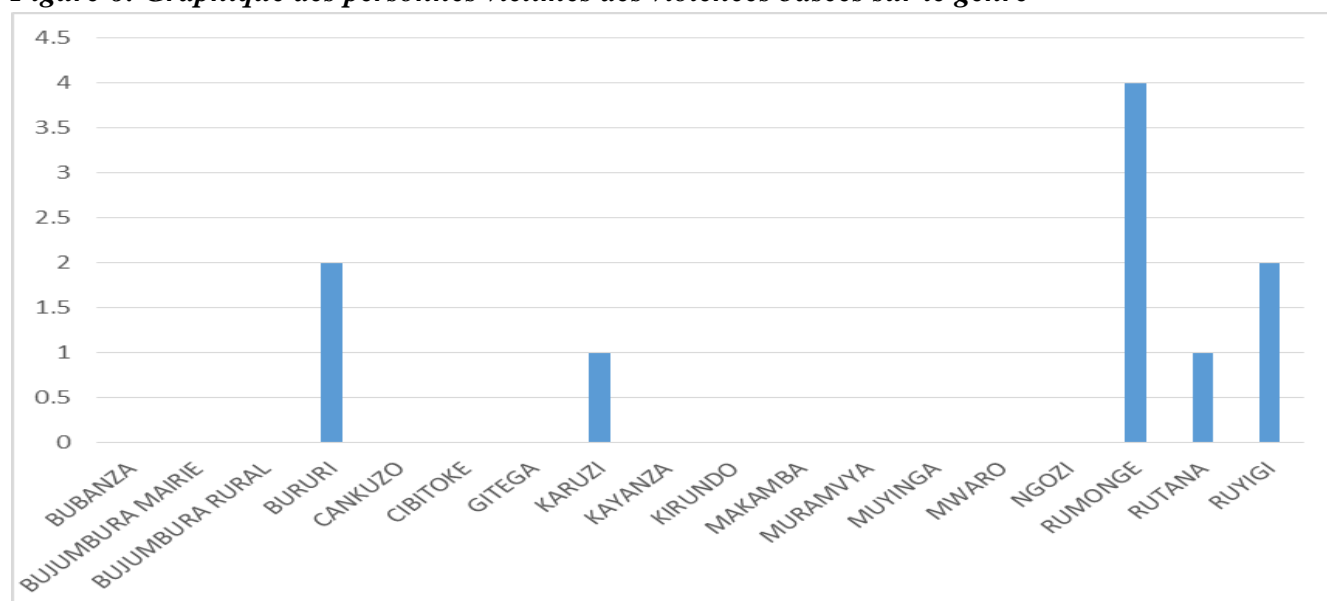
II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 10 cas [de VBGs](#). Comme l'indique le graphique ci-après, la province de Rumonge vient en tête avec 4 cas, suivie de Bururi et Ruyigi avec 2 cas chacune.

Figure 6: Graphique des personnes victimes des violences basées sur le genre



II.1.2.DES PERSONNES TORTUREES

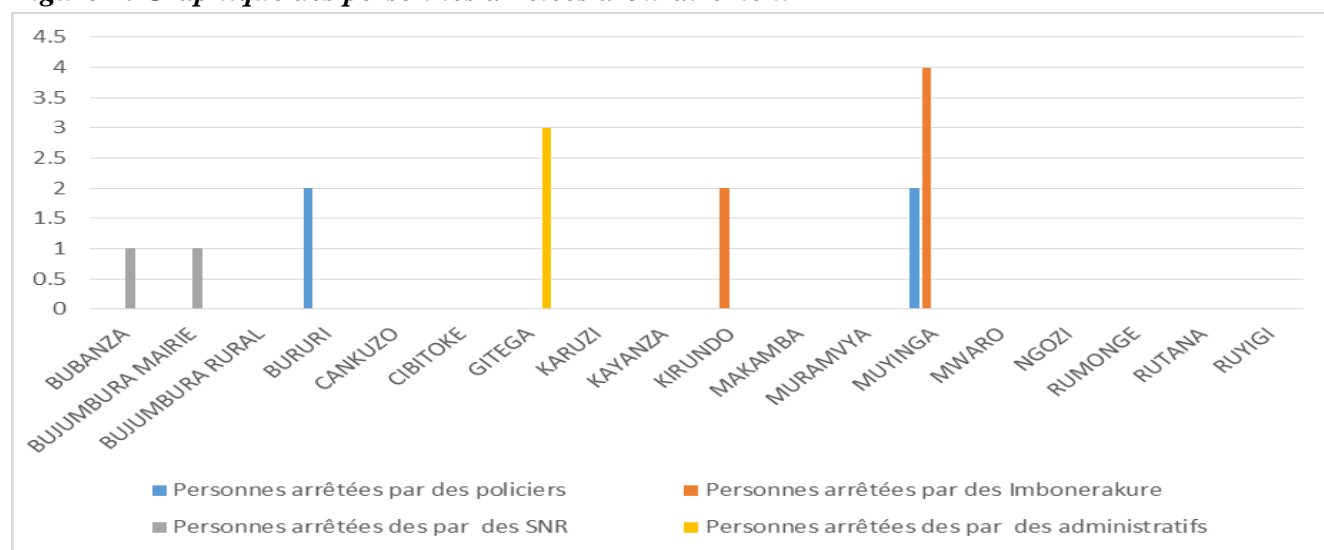
Au cours du mois de mai 2023, la Ligue Iteka a relevé 3 victimes [de torture](#) dans les provinces de Kayanza avec 2 cas et Bujumbura mairie avec 1 cas. Les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure avec 1 cas et des policiers avec 2 cas.

II.2. DU DROIT A LA LIBERTE

II.2.1.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours du mois de mai 2023, la Ligue Iteka a répertorié 15 cas [d'arrestations arbitraires](#) dont 8 membres du parti CNL et 4 mineurs. Comme le graphique ci-dessous l'indique, la province de Muyinga vient en tête avec 6 cas, suivie de Gitega avec 3 cas, de Bururi et Kirundo avec 2 cas chacune. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des agents du SNR avec 2 cas, des administratifs avec 3 cas, des policiers avec 4 cas et des membres de la milice Imbonerakure avec 6 cas.

Figure 7: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



III. DES FAITS SECURITAIRES

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés aux faits sécuritaires. Il s'agit notamment de :

- Huit personnes blessées lors des attaques à la machette notamment en province Bururi ;
- Tentatives d'assassinat d'enfants et des menaces de mort contre des orpailleurs ;
- Rançonnements orchestrés par des membres de la milice Imbonerakure et vol dans des champs ;
- Une permanence communale du parti CNL démolie en commune Kibago, province Makamba.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours du mois de mai 2023, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être enregistrée dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, de VBGs, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans les divers coins du pays et des enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées aux faits sécuritaires ont été également relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR, des militaires, des gens non identifiés et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les présumés auteurs des crimes ;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi;
- de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous;
- de réhabiliter dans leurs droits toutes les victimes des violations des droits de l'homme observées.

Aux partenaires techniques et financiers

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique ;
- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

A la CPI

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- de rester solidaire et de ne pas céder aux enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.